



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

OMS

Question écrite n° 92736

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la pénurie de soignants. La prochaine Journée mondiale de la santé sera consacrée à la crise des personnels de santé. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) constate que le nombre de soignants reste stationnaire, voire diminue alors que la population de la planète augmente. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre des affaires étrangères partage l'inquiétude largement répandue face à la situation des ressources humaines dans le domaine de la santé au niveau mondial. Cette crise est tout d'abord constituée par un grave déficit quantitatif qui touche, à des degrés divers, tant les pays développés que les pays en développement. Ses effets sont dramatiques dans une soixantaine de pays en développement qui, selon l'OMS, manquent cruellement de personnels qualifiés. La situation de l'Afrique est particulièrement préoccupante. Ce continent, qui regroupe 10 % de la population mondiale et 25 % de la charge de morbidité mondiale, ne compte que 4 % des professionnels de santé du monde. Ce déficit quantitatif s'accompagne d'une dégradation en termes de qualité : la formation professionnelle est imparfaite, les conditions d'exercice sont insuffisantes pour permettre le maintien à bon niveau d'une qualité professionnelle. A cela s'ajoute la migration des personnels, des zones rurales vers les centres urbains, ou bien des pays du Sud vers ceux du Nord, qui aggrave considérablement la situation des systèmes de santé des pays en développement. L'OMS rappelle dans son rapport annuel consacré à la crise des ressources humaines qu'il existe un lien direct entre le nombre des personnels de santé disponibles et les résultats obtenus en termes de vaccination, d'accouchements sécurisés, de santé de l'enfant. La pénurie des effectifs entraîne quasi automatiquement la dégradation des principaux indicateurs de santé. À ce jour, la plupart des pays en développement, et notamment nos partenaires africains, ne pourront pas atteindre les objectifs du millénaire pour le développement dans le domaine de la santé du fait de l'insuffisance de leurs effectifs sanitaires. La France a décidé de doubler le nombre de ses médecins entrant en formation et d'augmenter de manière significative le nombre de ses autres professionnels de santé. En effet, les besoins de notre propre système de santé n'ont pas toujours été suffisamment pris en compte. Le vieillissement de la population va accroître ces besoins en personnel de santé : il faut dès aujourd'hui s'y préparer. Cela est prioritaire pour maintenir la qualité de la prise en charge de nos concitoyens. Cela est également indispensable si l'on veut limiter et réguler le recours à des personnels de santé en provenance des pays du Sud, car ces migrations mettent en péril dans certains pays le fonctionnement même du système de santé. Au niveau international, la France s'attache à ce que des actions fortes de redressement soient conduites dans ce domaine. C'est ainsi qu'en novembre 2005, lors du Forum de haut niveau pour la santé tenu à Paris, coprésidé avec le directeur exécutif de l'Organisation mondiale de la santé et le président de la Banque mondiale, ce sujet a été longuement débattu. Nous avons plaidé pour un engagement renforcé des pays développés, engagement qui doit être à la hauteur d'un tel défi. L'année 2006 a été déclarée « année des ressources humaines » par l'OMS, et des résolutions en ce sens ont été adoptées lors des récentes Assemblées mondiales de la santé. D'autre part, l'Union européenne a adopté une stratégie d'appui au développement des ressources humaines

dans les pays partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Enfin, la France est engagée dans « l'Alliance globale pour les ressources humaines en santé ». Cette alliance, sous l'autorité de l'OMS, regroupe les représentants de plusieurs pays en développement et les principaux organismes de coopération ; elle oeuvre pour que des démarches conjointes permettent de combattre cette grave crise. Avec d'autres acteurs français impliqués dans la coopération et le développement, notamment l'Agence française de développement, mais également le ministère de la santé, nous souhaitons accroître la mobilisation de la France selon quelques axes majeurs : agir auprès des grandes institutions financières internationales pour accroître les investissements dans la santé, et notamment dans le secteur des ressources humaines. Une démarche concertée et harmonisée des principaux pays donateurs et des institutions financières internationales dans leur appui aux politiques nationales est désormais indispensable ; soutenir chez nos partenaires l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques de renforcement des ressources humaines en santé. Cela suppose que ce secteur soit véritablement considéré comme une priorité et doté de moyens financiers accrus ; utiliser les potentialités offertes par le partenariat public-privé, car les États ne peuvent plus agir seuls. Le secteur privé, le monde associatif, les fondations, les collectivités territoriales doivent participer à ce redressement et contribuer à améliorer le volume et la qualité des personnels de santé ; encourager et appuyer des politiques novatrices dans le domaine de la formation, en investissant massivement dans ce secteur, en renforçant les capacités pédagogiques des structures de formation, en actualisant les programmes et en les adaptant davantage aux réalités des pays, en développant la formation continue des personnels ; enfin, contribuer à la modernisation de la gestion des ressources humaines dans les pays partenaires, ce qui suppose une meilleure planification des besoins, des conditions salariales améliorées pour les personnels, des perspectives concrètes de promotion professionnelle, autant d'éléments susceptibles de retenir et mieux utiliser les personnels de santé. Nous souhaitons également favoriser les retours, au service de leur pays, des étudiants et professionnels formés en France : des formules de jumelage entre hôpitaux peuvent y contribuer ainsi que des appuis au retour mis en oeuvre dans le cadre du co-développement. À travers les engagements que prend, à la demande de l'État, l'Agence française de développement dans un certain nombre de pays, à travers les projets de collaboration renforcée que la ministre déléguée à la coopération souhaite développer notamment avec l'OMS, à travers nos soutiens au secteur de l'enseignement supérieur, la France va accroître très nettement et dès cette année ses contributions financières dans le domaine du développement des ressources humaines en santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92736

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4327

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6447